

Memorandum of Understanding:

Promotion de la Gestion Intégrée des Nuisibles en Europe

Préambule

Qu'il s'agisse d'animaux, de plantes ou d'insectes, les nuisibles peuvent avoir et ont un impact néfaste sur l'homme et l'environnement. Même si une grande variété de nuisibles a toujours coexisté avec l'humanité, des preuves solides suggèrent aujourd'hui que les zones urbaines y sont de plus en plus exposées ainsi qu'aux maladies qui leur sont associées.

L'évolution constante liée au changement climatique et à l'urbanisation non planifiée contribuent à la prolifération des nuisibles et exacerbent la gravité de leur impact sur la santé publique, la biodiversité, l'approvisionnement en aliments pour les humains et les animaux, de même que la perception des citoyens en matière d'hygiène et de sécurité. Par ailleurs, nous ne pouvons pas attendre que les mesures de lutte contre le changement climatique fassent leurs effets, par exemple, avant de s'attaquer à la menace inacceptable des nuisibles et des maladies dont ils sont les vecteurs.

Dans le but de créer un avenir meilleur et plus durable pour tous, les Nations Unies ont défini dix-sept objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (les ODD). Le secteur de la prévention et de la gestion professionnelle des nuisibles ne peut pas fournir de solution miracle pour atteindre tous ces objectifs. Cependant, il a un rôle essentiel à jouer pour assurer la santé publique et le bien-être des citoyens de l'Union européenne dans le contexte de certains de ces objectifs, tout en minimisant les incidences sur l'environnement et le bien-être animal, ainsi qu'en renforçant la compétitivité de l'économie au sein de l'Union européenne.

En particulier, la gestion des nuisibles contribue aux objectifs d'amélioration de la santé et du bien-être (**ODD 3**), des villes durables (**ODD 11**) et de l'atténuation du changement climatique (**ODD 13**). Une condition préalable essentielle à la réalisation de cette mission vitale est de garantir la professionnalisation effective et efficace de l'industrie de la prévention et de la gestion des nuisibles dans le monde entier. Avec cette initiative, le secteur en Europe montre déjà la voie à suivre et entend aller plus loin.

La gestion professionnelle des nuisibles nécessite une compréhension approfondie des nuisibles eux-mêmes, de leurs différents comportements et environnements, en particulier lorsqu'ils sont susceptibles de nuire à la santé humaine et animale. En outre, les services internes de gestion contre les nuisibles dans les organisations, ainsi que les entreprises de gestion des parasites et leurs techniciens, doivent être parfaitement familiarisés avec la gamme de techniques et de produits utilisés dans les pratiques de prévention et de contrôle.

En fin de compte, l'intervention d'un professionnel se veut durable, c'est-à-dire qu'elle minimise les risques pour la santé humaine, pour les organismes utiles et non ciblés, ainsi que pour l'environnement. Inversement, les responsables internes au sein des entreprises et les fournisseurs de services de gestion antiparasitaire qui agissent sans les connaissances, les qualifications ou la formation nécessaires peuvent causer des dommages non désirés.

Une intervention d'un non-expert peut nuire à la santé et à la sécurité du personnel impliqué et des personnes qui ont fait appel à ces services pour protéger leur maison, leur entreprise ou leur quartier. Des mesures ou des interventions inappropriées effectuées de la mauvaise manière peuvent

nuire gravement à l'environnement. Bien entendu, cela nuit également à la crédibilité professionnelle de l'ensemble du secteur de la gestion des nuisibles.

Une approche fondée sur les principes et les pratiques de la Gestion Intégrée des Nuisibles et le strict respect de toutes les réglementations applicables constituent les meilleures garanties d'un résultat efficace et professionnel.

La Gestion Intégrée des Nuisibles

La gestion intégrée des nuisibles (ou « Integrated Pest Management », « IPM ») est une approche fondée sur la recherche scientifique établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). C'est une stratégie fondée sur les écosystèmes qui met l'accent sur la prévention à long terme des nuisibles ou de leurs dommages en se concentrant principalement sur des techniques de manipulation de l'habitat et de modification des pratiques culturelles pouvant conduire à la prolifération des nuisibles.

Les biocides ne sont utilisés qu'après que l'évaluation de la situation ait indiqué qu'ils sont nécessaires et conformément aux lignes de conduites établies. Les traitements sont effectués dans le but de contrôler uniquement l'organisme cible. Les produits antiparasitaires sont sélectionnés et appliqués de manière à minimiser les risques pour la santé humaine, pour les organismes utiles et non ciblés, ainsi que pour l'environnement.

L'Entente

Par conséquent, en tant que représentants du secteur européen de la prévention et de la gestion des nuisibles et du large éventail d'utilisateurs de ces services, nous comprenons et reconnaissons la valeur des pratiques professionnelles et durables, fondées sur les principes et pratiques de la gestion intégrée des nuisibles. Nous prendrons des mesures pour que ce professionnalisme soit élargi et renforcé en Europe. Une telle action est d'autant plus importante que c'est un préalable indispensable à de nombreuses organisations pour s'acquitter de leur responsabilité sociale et élargie de producteurs, tant vis-à-vis de leurs clients que des citoyens européens.

Dans ce contexte, nous remercions le Comité Européen des régions pour son soutien dans la promotion d'un Memorandum of Understanding entre les fournisseurs et les utilisateurs de services professionnels et de produits de prévention et de gestion des nuisibles en Europe. En octobre 2018, M. Mikel Irujo Amezaga, représentant du gouvernement de la région autonome de Navarre auprès du Comité des Régions, a déclaré:

«Nous rechercherons des moyens de coordonner cette initiative de soft-law dans l'agenda du Comité des Régions dans le cadre des initiatives " Agenda urbain" et "Healthy Cities", où les régions et les communautés locales devraient collaborer avec des prestataires de services de lutte antiparasitaire professionnels pour protéger les citoyens en milieu urbain. »

Nous, les signataires, appelons la Commission européenne, le Parlement européen, les États membres de l'UE et toutes les autres parties prenantes à reconnaître officiellement le rôle clé de la gestion professionnelle des nuisibles pour aider à garantir l'hygiène, la santé publique et la sécurité des consommateurs en Europe, ainsi que la nécessité de garantir que des mesures soient prises pour lutter contre les activités frauduleuses mettant en péril la sécurité et le bien-être des citoyens.

Objectifs du Memorandum

Tous les signataires du présent Memorandum of Understanding souscrivent aux engagements et aux exigences minimales qui sont les caractéristiques essentielles de la gestion professionnelle des nuisibles, en tant que moyen de lutter contre les activités néfastes de prestataires de services non-qualifiés ou de programmes de gestion improvisés.

La gestion des nuisibles doit être effectuée par des techniciens formés conformément aux principes et pratiques de la lutte intégrée des nuisibles.

Les signataires demandent aux institutions de l'Union Européenne et à ses États membres de reconnaître officiellement le rôle clé de la gestion professionnelle des nuisibles pour:

- protéger la santé et la sécurité des citoyens;
- promouvoir un environnement sûr et sain pour tous;
- aider les entreprises et les établissements publics à respecter des normes d'hygiène élevées;
- contribuer à la protection de la biodiversité et des espèces menacées d'extinction; et,
- Préserver la crédibilité de l'ensemble du secteur de la prévention et de la gestion des nuisibles en tant que catalyseur d'une vie sûre et durable.

Le secteur de la gestion des nuisibles en Europe et ses clients ont donc identifié un certain nombre d'engagements clés qui seront respectés par les professionnels du secteur dans l'exécution de leurs tâches essentielles.

Engagements

1. Les entreprises professionnelles de prévention et de gestion des nuisibles, ainsi que les services internes dans les entreprises/organisations doivent se conformer pleinement à toutes les lois applicables du lieu où ils opèrent, et au minimum au *standard CEN EN 16636* (idéalement audité conformément aux protocoles *CEPA Certified®*).
2. Les techniciens en gestion des nuisibles doivent démontrer qu'ils remplissent les conditions nécessaires pour traiter les problèmes liés aux nuisibles. Ainsi, ils devraient:
 - a. **Comprendre** la biologie et le comportement des différents organismes nuisibles et la nécessité d'une gestion prudente de tout type d'infestation;
 - b. **Être informés** de toutes les méthodes pertinentes pour la gestion des problèmes de nuisibles existants et futurs;
 - c. **Être formés** à l'utilisation durable et raisonnable des biocides lorsque ceux-ci sont nécessaires;
 - d. **Être conscients** des conditions préalables plus larges de leurs activités en matière de santé et de sécurité, parallèlement à l'utilisation de biocides.
3. Les interventions de gestion contre les nuisibles délivrées par les entreprises de prévention et de gestion des nuisibles, ainsi que les services internes dans les entreprises/organisations, ainsi que leurs techniciens, doivent être adaptées aux besoins et aux spécificités des différents opérateurs privés et publics qui dépendent de ces services et répondent à leurs exigences d'hygiène et de sécurité particulières.
4. Les techniciens entraînés doivent appliquer l'approche de la gestion intégrée des nuisibles et *suivre la hiérarchie qui y est dictée*, c'est-à-dire premièrement un *diagnostic minutieux*; deuxièmement *exclusion*; troisièmement *restriction*; finalement *destruction*, en s'engageant

à utiliser des moyens de destruction chimiques ou non chimiques seulement après que toutes les autres techniques aient été explorées.

5. Les entreprises professionnelles de gestion des nuisibles et les services internes des entreprises/organisations doivent être soumis à la **certification** par un **organisme de certification indépendant**.
6. Les entreprises professionnelles de gestion des nuisibles et les services internes des entreprises/organisations doivent être régulièrement soumis à des **audits** effectués par des organismes de certification indépendants et qualifiés, conformément à la norme **CEN EN 16636** (dans l'idéal, conforme aux **protocoles CEPA Certified®**).
7. Les utilisateurs de service de prévention et de gestion des nuisibles s'engagent à travailler, dans la mesure du possible, **seulement avec des entreprises professionnelles de gestion des nuisibles** (préférentiellement avec des entreprises certifiées **CEPA Certified®**) comme le meilleur moyen de protéger les habitations, les entreprises et les quartiers des dangers des infestations et de contribuer ainsi à la sécurité et au bien-être des citoyens et/ou des employés; promouvoir des normes élevées de santé et de sécurité publiques; et préserver l'environnement et la biodiversité.
8. Les organisations représentant les utilisateurs de services de gestion des nuisibles en Europe **s'engagent à promouvoir le recours à des entreprises professionnelles de gestion des nuisibles** (de préférence des entreprises certifiées **CEPA Certified®**) comme le meilleur moyen de protéger les habitations, les entreprises et les quartiers des dangers des infestations et de contribuer ainsi à la sécurité et au bien-être des citoyens et/ou des employés; promouvoir des normes élevées de santé et de sécurité publiques; et préserver l'environnement et la biodiversité.

A remplir par les Signataires du Memorandum of Understanding

IMPORTANT: Toute organisation/personne souhaitant adhérer au “Memorandum of Understanding” doit procéder comme suit :

- > remplir les informations ici-bas
- > signer et dater au bas de cette page
- > parapher les pages 1, 2, 3 et 4 du Memorandum of Understanding pour accord
- > envoyer l’originale du document dûment signé/daté par courrier ou service de livraison express à CEPA à l’adresse suivant

Ellen Moyse
CEPA #TheGoodPestManager
Rue du Trône 61, 1050 Ixelles Brussels, Belgium

Organisation:.....

Adresse:.....

.....

.....

.....

Nom du/de la Représentant(e) mandaté(e):

.....

Fonction/Titre:.....

Signature:

Date de la signature:.....